

## Parc de logements



213

logements sur la commune

#### **Définitions**

Un logement est un local utilisé pour l'habitation :

- séparé, c'est à dire complètement fermé par des murs et cloisons, sans communication avec un autre local si ce n'est par les parties communes de l'immeuble (couloir, escalier, etc.), - indépendant, à savoir ayant une entrée d'où l'on a directement accès sur l'extérieur ou les parties communes de l'immeuble, sans devoir traverser un autre local.

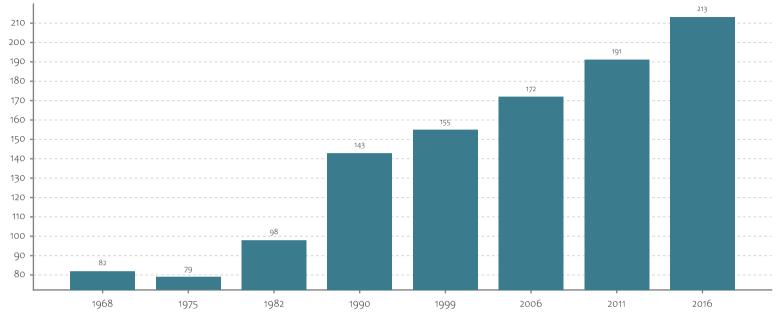
Les habitations mobiles et les locaux utilisés pour l'habitation au sein des communautés (maison de retraite, foyers, communautés religieuses, etc.) ne sont pas considérés comme des logements.

Le taux de variation annuel moyen permet de calculer le taux d'évolution moyen sur une durée de n périodes.

Ainsi un taux de variation annuel moyen de 5 % entre 1982 et 1990 signifie que le nombre de logements a augmenté de 5 % tous les ans entre 1982 et 1990.

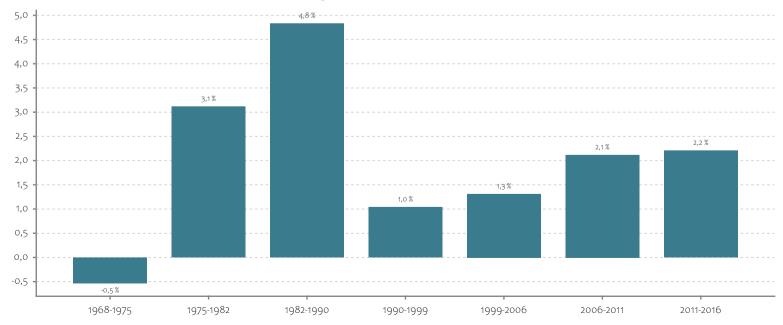
## **Brognard**

#### Évolution du parc de logements de la commune



#### Source : Recensement de la population, INSEE

#### Taux de variation annuel moyen du nombre de logements de la commune



## Parc de logements

#### **Définitions**

Les logements sont répartis selon les types suivants :

- maisons,
- appartements,
- autres logements : logements-foyers, chambres d'hôtel, habitations de fortune, pièces indépendantes.

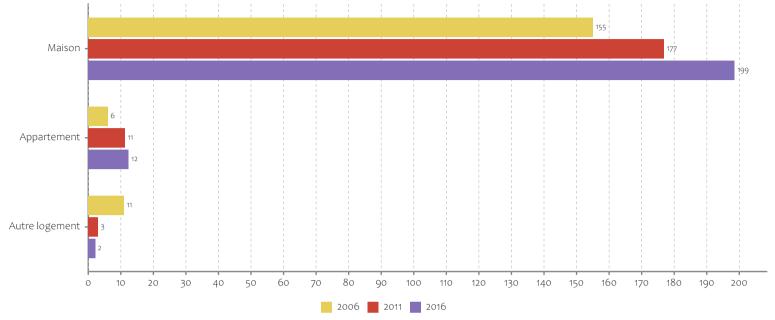
Les logements sont répartis en quatre catégories :

- les résidences principales : logements occupés de façon habituelle et à titre principal par une ou plusieurs personnes. Il y a ainsi autant de résidences principales que de ménages,
- les logements vacants : logements inoccupés se trouvant dans l'un des cas suivants : proposé à la vente ou à la location, déjà attribué à un acheteur ou un locataire et en attente d'occupation, en attente de règlement de succession, conservé par un employeur pour un usage futur au profit d'un de ses employés, gardé vacant et sans affectation précise par le propriétaire (logement très vétuste, etc.),
- les résidences secondaires : logements utilisés pour les week-ends, les loisirs ou les vacances, y compris les logements meublés loués ou à louer pour des séjours touristiques.
- les logéments occasionnels: logements utilisés occasionnellement pour des raisons professionnelles (ex: un pied-à-terre professionnel d'une personne qui ne rentre qu'en fin de semaine auprès de sa famille).

La distinction entre logements occasionnels et résidences secondaires est parfois difficile à établir . C'est pourquoi, les deux catégories sont souvent regroupées.

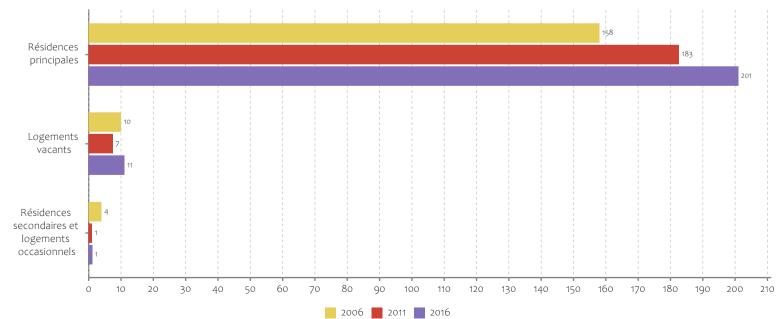
## **Brognard**

#### Évolution du type de logements de la commune



Source: Recensement de la population, INSEE

#### Évolution des catégories de logements de la commune



# Condition d'occupation du parc de résidences principales

#### **Définitions**

Le statut d'occupation du logement définit les situations juridiques des ménages concernant l'occupation de leur résidence principale. On distingue trois statuts principaux:

- propriétaire : ménages propriétaires, copropriétaires et accédants à la propriété,
- locataire ou sous-locataire: ménages acquittant un loyer, quel que soit le type de logement qu'ils occupent (logement loué vide ou meublé, chambre d'hôtel s'il s'agit de la résidence principale du ménage),
- logé gratuitement : ménages qui ne sont pas propriétaires de leur logement et qui ne paient pas de loyer (personnes logées gratuitement chez des parents, des amis, leur employeur, etc.).

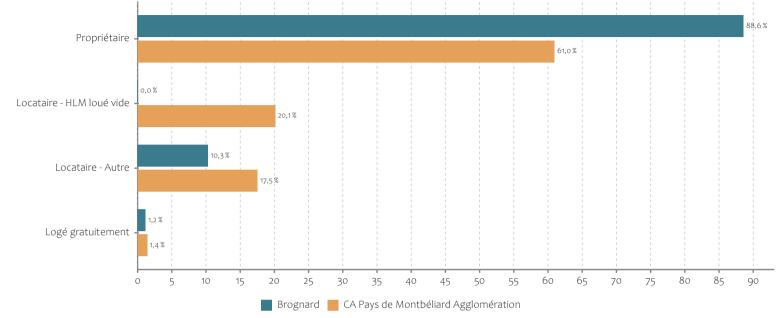


88,6 %

des ménages de la commune sont propriétaires de leur logement

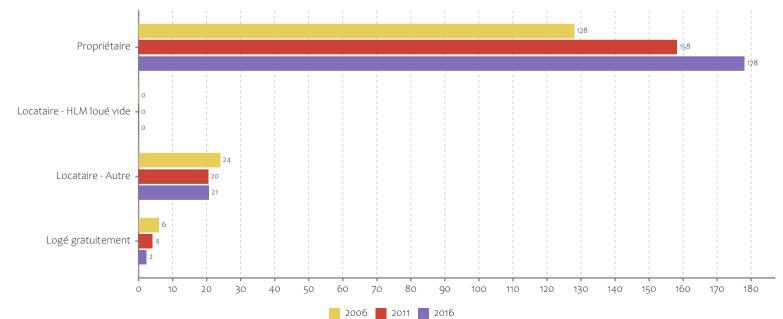
## **Brognard**

#### Statut d'occupation des résidences principales



Source : Recensement de la population, INSEE, 2016

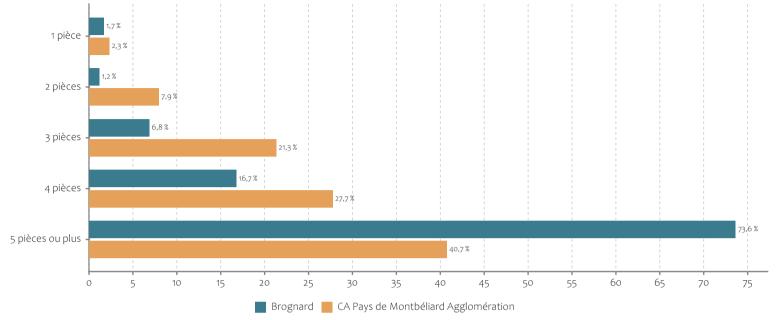
#### Évolution du statut d'occupation des résidences principales de la commune



Caractéristiques du parc de résidences principales

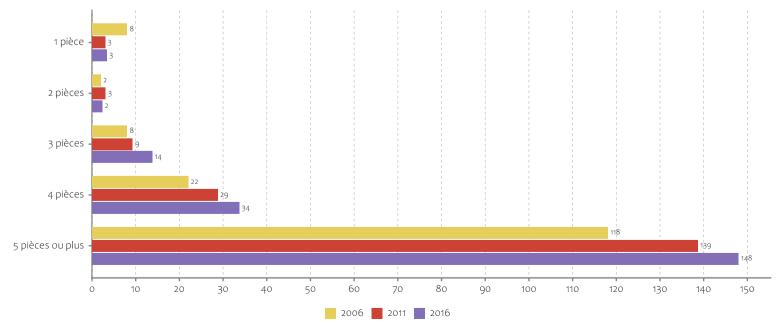
# **Brognard**

#### Répartition des résidences principales par taille



#### Source : Recensement de la population, INSEE, 2016

#### Évolution de la taille des résidences principales de la commune



Caractéristiques du parc de résidences principales

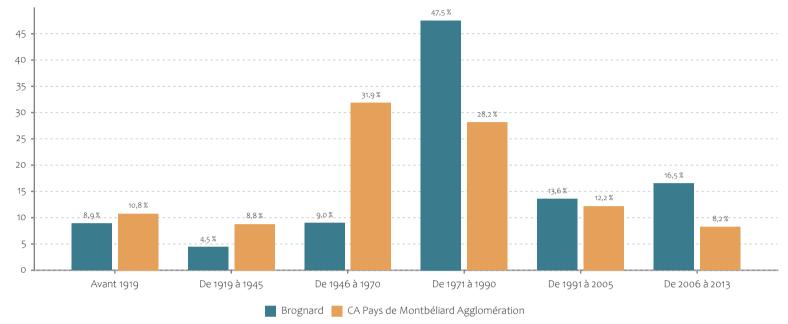


30,1%

des résidences principales de la commune ont moins de 30 ans

# **Brognard**

#### Taux de résidences principales par période d'achèvement de la construction



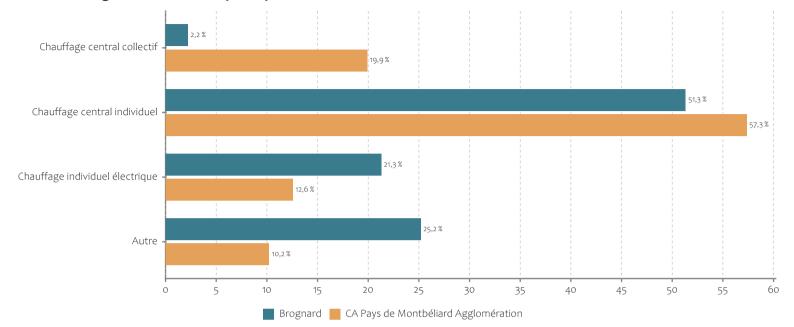
Source : Recensement de la population, INSEE, 2016

6

Caractéristiques du parc de résidences principales

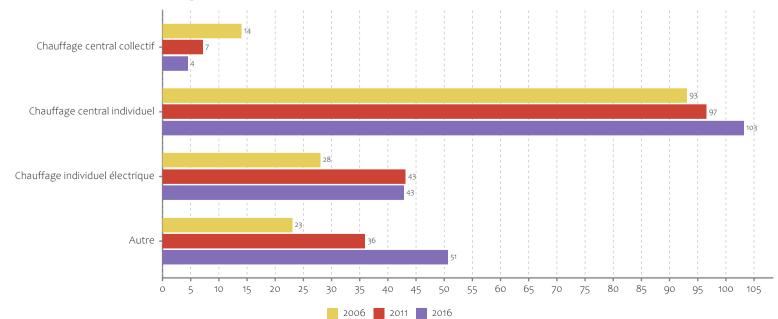
# **Brognard**

#### Mode de chauffage des résidences principales



Source : Recensement de la population, INSEE, 2016

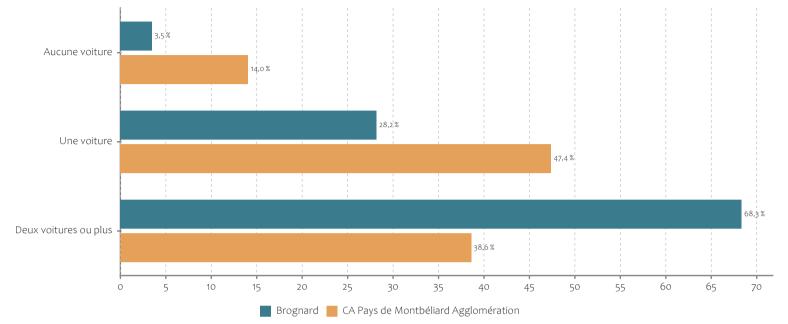
#### Évolution du mode de chauffage des résidences principales de la commune



Caractéristiques du parc de résidences principales

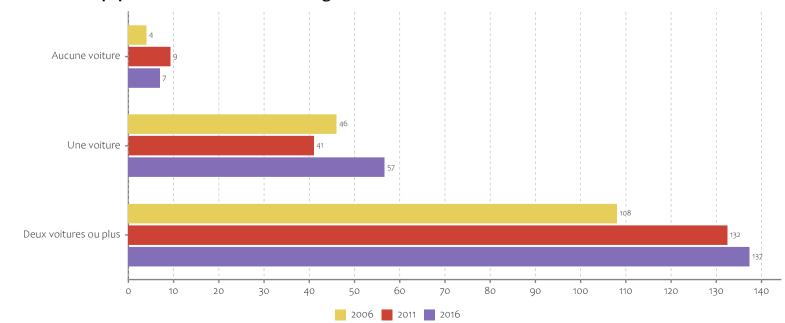
# **Brognard**

#### Équipement automobile des ménages



Source : Recensement de la population, INSEE, 2016

### Évolution de l'équipement automobile des ménages de la commune



## Réseau numérique



0 %

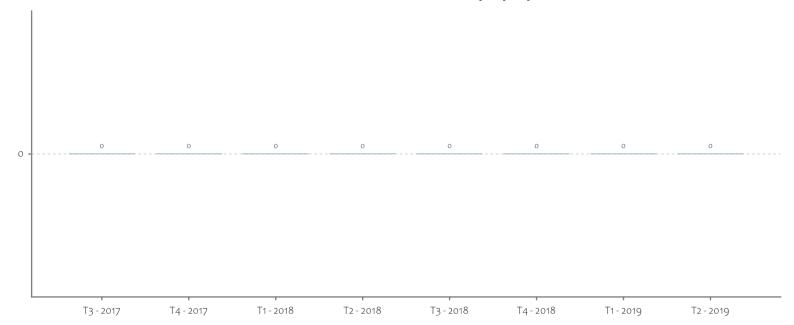
des locaux de la commune sont raccordables à la fibre optique

#### **Définitions**

Un local raccordable est un logement ou un local professionnel pour lequel il existe une continuité optique entre le bâtiment et un point de mutualisation permettant aux opérateurs de fournir un accès internet aux utilisateurs finals.

# **Brognard**

#### Évolution du nombre de locaux de la commune raccordables à la fibre optique par trimestre



Source : ARCEP

## Migrations résidentielles

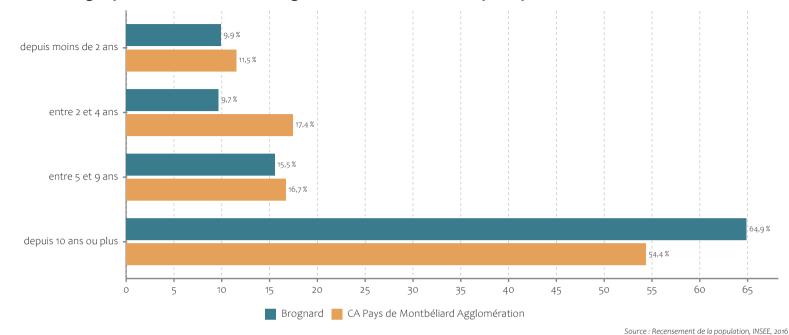
#### **Définitions**

L'ancienneté d'occupation d'un logement est calculée à partir de l'année d'emménagement.

Si tous les occupants présents au moment du recensement ne sont pas arrivés en même temps, la date d'emménagement correspond à celle du premier arrivé.

## **Brognard**

#### Part des ménages par ancienneté d'emménagement dans les résidences principales



#### Jource Treeer Jerrie de la populati

#### Lieu de résidence 1 an auparavant des personnes de la commune qui ont changé de logement



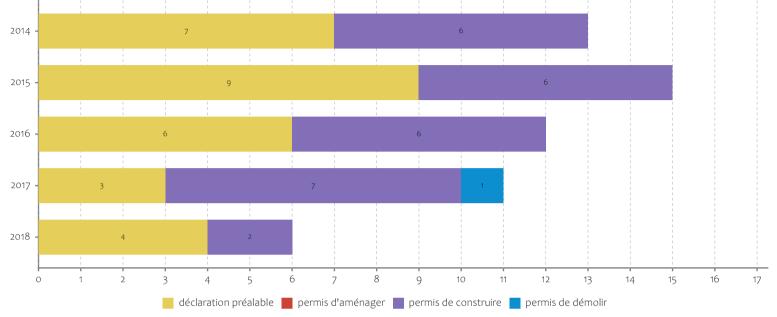
## Constructions

#### **Définitions**

Un logement est considéré commencé à la reception de la déclaration d'ouverture de chantier par la collectivité.

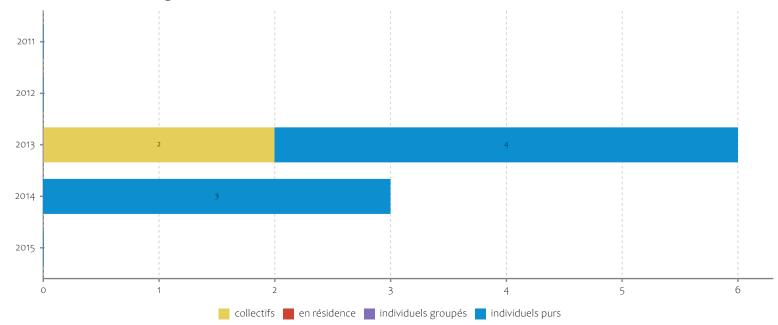
# **Brognard**

#### Évolution du nombre d'autorisations d'urbanisme dans la commune par type



Source : Sit@adel2

## Évolution du nombre de logements commencés dans la commune



Source : Sit@del2

## Constructions

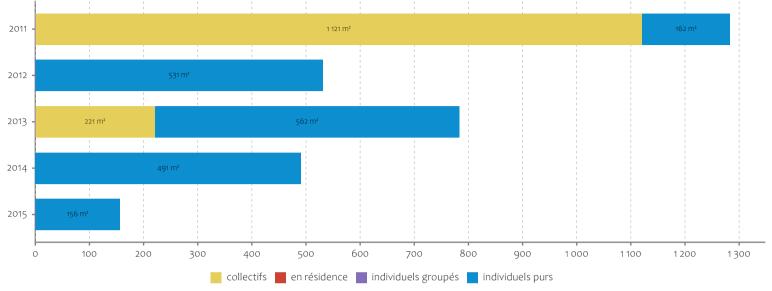
#### **Définitions**

Les locaux de type "service public" regroupent les locaux à destination des domaines suivants :

- action sociale,
- enseignement et recherche,
- santé,
- transport,
- culture et loisirs,
- ouvrages spéciaux.

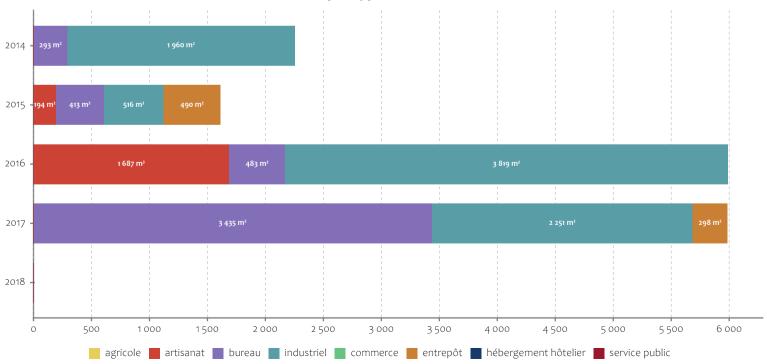
## **Brognard**

#### Évolution des surfaces autorisées dans la commune par type de logement



Source : Sit@adel2

#### Évolution des surfaces autorisées dans la commune par type de local



Source : Sit@adel2

Énergie



0,3 ktep

c'est la consommation toutes énergies confondues de la commune

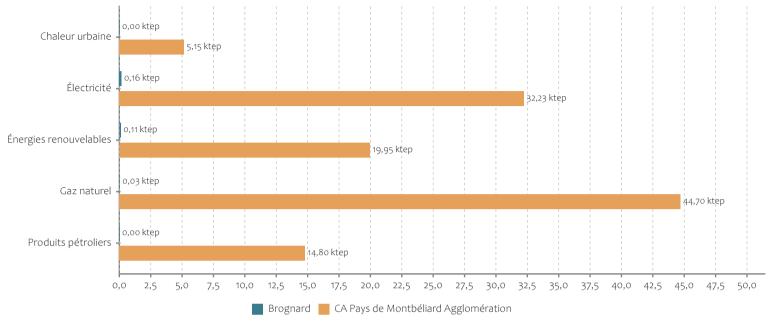
#### **Définitions**

tep (tonne d'équivalent pétrole) est une unité de mesure de l'énergie. 1 ktep correspond à 1000 tep.

Selon l'Agence internationale de l'énergie, 1 tep équivaut à 11 630 kWh

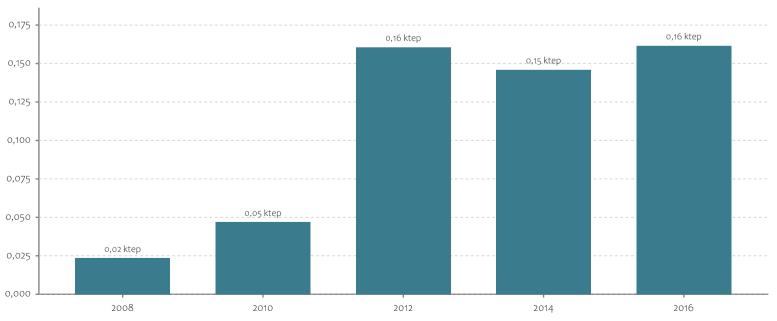
## **Brognard**

#### Consommations du secteur résidentiel par type d'énergie



#### Source : Opteer, 2016

#### Évolution de la consommation électrique du secteur résidentiel de la commune

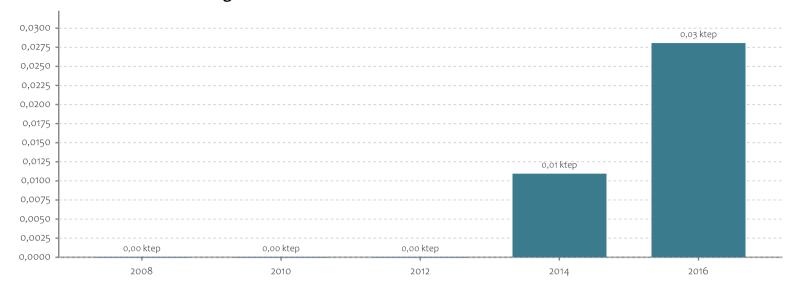


Source : Opteer

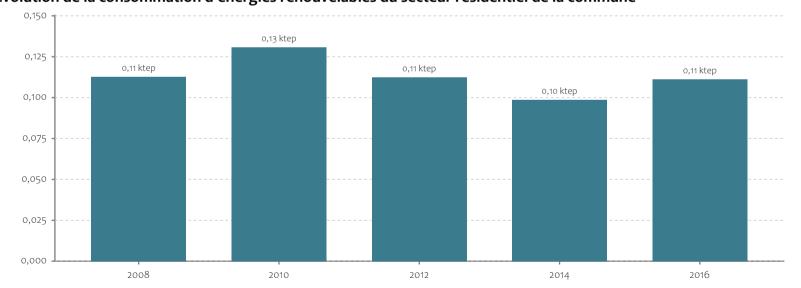
Énergie

# **Brognard**

#### Évolution de la consommation de gaz du secteur résidentiel de la commune



## Évolution de la consommation d'énergies renouvelables du secteur résidentiel de la commune



Source: Opteer

Source: Opteer

Président de l'agence : Philippe GAUTIER Directeur de publication : Charles BERGOUNIOUX Réalisation : José PEREIRA

Code ISSN: 1766-60-58 Études de l'ADU

